



L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf Décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Le Subdray, dûment convoqué le quatorze Décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno FOUCHET, Maire.

Etaient présents : M. Bruno FOUCHET, Mme Sylvie ARBENTZ-THEBAUX, M. Nicolas BERTHIAS (arrivé en cours de séance), Mme Emilie BREMEERSCH, M. Philippe CHARRETTE, M. Jean-Philippe GUILLON, Mme Brigitte JACQUET, M. Joël MARTINAT, Mme Marielle MICHEL, Mme Sylvie MOREAU, M. Franck RENIER, M. Emmanuel THOMAS.

Etaient Excusés :

Absent : M. Eric LAFABREGUE

Ayant donné procuration : M. Jean-Pierre MARTIN pouvoir à M. Joël MARTINAT

A été nommée secrétaire : Mme Emilie BREMEERSCH

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire informe que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 10 Janvier 2024, avec des délibérations qui porteront sur les projets « Construction d'une micro crèche et restructuration de l'Espace enfants avec extensions » et « Création d'un cheminement sécurisé rue de la Taille Heurtault ».

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 Novembre 2023 est adopté à l'unanimité sans observation ni réserve.

réf : 2023-DEL-061

Transmission au contrôle de
légalité le 26/12/2023

Diffusion sur le site internet
de la commune le 26/12/2023

**Adhésion à la convention relative au service de fourrière animale
2024**

Monsieur le Maire expose :

La convention relative au service de fourrière animale arrivant à expiration et afin de permettre à la commune de subventionner la S.B.P.A., son renouvellement est nécessaire pour l'exercice 2024.

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que la réglementation fait obligation aux communes d'intervenir dans le cas de chiens errants, pour leur capture et une mise en fourrière. La Commune de LE SUBDRAY ne possédant pas cette installation et le personnel n'ayant aucune formation en la matière, cette mission était confiée à la Société Berrichonne de Protection des Animaux au vu d'une convention qu'il y a lieu de renouveler.

En contrepartie des services apportés par l'Association S.B.P.A., la Commune s'engagerait à verser une redevance de 0,50 € par habitant.

Tenant compte du dernier recensement de la population effectué en 2021 par l'INSEE, en vigueur au 01 janvier 2024, il y a lieu de retenir le chiffre de 1189 habitants soit un montant annuel de redevance fixé à 594,50 €, montant à inscrire au BP 2024 chapitre 011 - article 6281.

Ayant pris connaissance du projet de convention, après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal accepte les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer celle-ci pour l'année 2024.

réf : 2023-DEL-062

Transmission au contrôle de

légalité le 26/12/2023

Diffusion sur le site internet

de la commune le 26/12/2023

Location de la salle « La Grange » aux particuliers - Tarifs 2024

Monsieur le Maire expose :

Les tarifs applicables depuis le 01 Janvier 2023 sont les suivants, à savoir :

Habitants, entreprises ou groupements de la commune	Année 2023	
	24h	48h
Location de 09h à 09h		
Période estivale	315 €	473 €
Période hivernale	336 €	515 €

le week-end possibilité de prendre la salle le vendredi soir à partir de 19h (si disponible) avec un supplément de 30 €

Personnes, entreprises ou groupements extérieurs à la commune	Année 2023	
	24h	48h
Location de 09h à 09h		
Période estivale	473 €	703 €
Période hivernale	493 €	746 €

le week-end possibilité de prendre la salle le vendredi soir à partir de 19h (si disponible) avec un supplément de 30 €

Période hivernale : 01/10 au 30/04

Caution salle (600 €) et caution ménage (150 €)

Après avis de la commission « Finances » réunie le 12 Décembre 2023, il est proposé au conseil municipal, pour l'année 2024, les tarifs suivants soit environ 3 % d'augmentation :

Habitants, entreprises ou groupements de la commune	Propositions 2024	
Location de 09h à 09h	24h	48h
Période estivale	324 €	487 €
Période hivernale	346 €	530 €

le week-end possibilité de prendre la salle le vendredi soir à partir de 19h (si disponible) avec un supplément de 30 €

Personnes, entreprises ou groupements extérieurs à la commune	Propositions 2024	
Location de 09h à 09h	24h	48h
Période estivale	487 €	724 €
Période hivernale	508 €	768 €

le week-end possibilité de prendre la salle le vendredi soir à partir de 19h (si disponible) avec un supplément de 30 €

Période hivernale : 01/10 au 30/04

Cautions salle : 600 €

Cautions ménage : 150 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide les tarifs ci-dessus pour l'année 2024 (soit environ 3% d'augmentation) et maintient le montant des cautions. Un bilan des locations de la salle « La Grange » sera présenté à la prochaine réunion du Conseil Municipal, prenant en compte les locations avant travaux (2019) et après travaux (2022).

Monsieur Nicolas BERTHIAS, qui est arrivé en cours de séance, prend part au vote des délibérations qui suivent.

réf : 2023-DEL-063

Transmission au contrôle de légalité le 26/12/2023

Diffusion sur le site internet de la commune le 26/12/2023

Location de la salle « La Grange » aux associations - Tarifs 2024

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location de la salle « La Grange » utilisée par les associations dont le siège est sur notre commune ou hors commune pour leurs manifestations.

Après avis de la commission « Finances » réunie le 12 Décembre 2023, il est proposé au conseil municipal, pour l'année 2024, les tarifs suivants soit environ 3 % d'augmentation par rapport à 2023 :

Associations dont le siège est sur la commune

	08h à 12h ou 14h à 18h	12h (08h à 20h)	24h (08h à 08h)	48h (08h à 08h)
Période estivale	54 €	106 €	160 €	318 €
Période hivernale	64 €	122 €	180 €	360 €

le week-end possibilité de prendre la salle le vendredi soir à partir de 19h (si disponible)
avec un supplément de 30 €

Associations extérieures à la commune

	08h à 12h ou 14h à 18h	12h (08h à 20h)	24h (08h à 08h)	48h (08h à 08h)
Période estivale	106 €	212 €	318 €	637 €
Période hivernale	116 €	228 €	340 €	679 €

le week-end possibilité de prendre la salle le vendredi soir à partir de 19h (si disponible)
avec un supplément de 30 €

Période hivernale : 01/10 au 30/04

Cautions salle : 600 €

Cautions ménage : 150 €

Pour rappel, chaque association à but non lucratif dont le siège est sur la commune, ou toute association partenaire qui concourt au rayonnement de la commune, bénéficiera de la gratuité d'une journée par an de la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide les tarifs ci-dessus pour l'année 2024 (soit environ 3% d'augmentation) et maintient le montant des cautions.

réf : 2023-DEL-064

Transmission au contrôle de
légalité le 26/12/2023

Diffusion sur le site internet
de la commune le 26/12/2023

Location de la salle « Maison des Clubs » - Tarifs 2024

Monsieur le Maire expose :

Les tarifs applicables depuis le 01 Janvier 2023 sont les suivants, à savoir :

De 08h à 20h	Habitants de la Commune	Personnes extérieures à la Commune
Période estivale	104 €	164 €
Période hivernale (01 Octobre au 30 Avril)	119 €	179 €

Associations extérieures à la commune	
Utilisation 6h (08h à 14h)	64 €
Utilisation 12h (08h à 20h)	128 €

Après avis de la commission « Finances » réunie le 12 décembre 2023, il est proposé au Conseil municipal pour l'année 2024 les tarifs suivants soit environ 3% d'augmentation par rapport à 2023 :

De 08h à 20h	Habitants de la Commune	Personnes extérieures à la Commune
Période estivale	107 €	169 €
Période hivernale (01 Octobre à 30 Avril)	123 €	184 €

Associations extérieures à la commune	
Utilisation 6h (08h à 14h)	66 €
Utilisation 12h (08h à 20h)	132 €

Caution salle : 400 €

Caution ménage : 60 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide les tarifs ci-dessus pour l'année 2024 (soit environ 3% d'augmentation) et maintient le montant des cautions.

réf : 2023-DEL-065

Transmission au contrôle de légalité le 26/12/2023

Diffusion sur le site internet de la commune le 26/12/2023

Location Salle 1^{er} étage de la Mairie - DOJO - Tarifs 2024

Monsieur le Maire expose :

Les tarifs applicables depuis le 01 Janvier 2023 sont les suivants, à savoir :

ASSOCIATION EXTERIEURE A LA COMMUNE Salle Mairie - 1er Etage (Dojo)	2023
Salle du judo sans démontage tatamis par 6 h (8h à 14h ou 14h à 20h)	58 €
Salle du judo sans démontage tatamis par 12 h (8h à 20h)	115 €

Après avis de la commission « Finances » du 12 Décembre 2023, il est proposé au Conseil Municipal pour l'année 2024 les tarifs suivants :

ASSOCIATION EXTERIEURE A LA COMMUNE Salle Mairie - 1er Etage (Dojo)	2024
Salle du judo sans démontage tatamis par 6 h (8h à 14h ou 14h à 20h)	60 €
Salle du judo sans démontage tatamis par 12 h (8h à 20h)	118 €

Caution salle : 100 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide les tarifs ci-dessus (soit environ 3% d'augmentation par rapport à 2023) et maintient le montant de la caution.

réf : 2023-DEL-066

Transmission au contrôle de
légalité le 26/12/2023

Diffusion sur le site internet
de la commune le 26/12/2023

Concessions au cimetière - Tarifs 2024

Monsieur le Maire expose :

Les tarifs applicables depuis le 01 Janvier 2023 sont les suivants, à savoir :

Concession 15 ans caveau ou pleine terre	125 €
Concession 30 ans caveau ou pleine terre	255 €
Case au Columbarium 15 ans	255 €
Case au Columbarium 30 ans	509 €
Case au Columbarium 50 ans	765 €
Jardin urne 15 ans	125 €
Jardin urne 30 ans	255 €
Jardin urne 50 ans	365 €

Après avis de la commission « Finances » réunie le 12 Décembre 2023, il est proposé au Conseil Municipal pour l'année 2024 les tarifs suivants :

Concession 15 ans caveau ou pleine terre	129 €
Concession 30 ans caveau ou pleine terre	263 €
Case au Columbarium 15 ans	263 €
Case au Columbarium 30 ans	524 €
Case au Columbarium 50 ans	788 €
Jardin urne 15 ans	129 €
Jardin urne 30 ans	263 €
Jardin urne 50 ans	376 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide les tarifs ci-dessus (soit environ 3% d'augmentation par rapport à 2023).

réf : 2023-DEL-067

Transmission au contrôle de
légalité le 26/12/2023

Diffusion sur le site internet
de la commune le 26/12/2023

Restitution d'un fonds de concours à l'agglomération BOURGES PLUS

La maison située 7 rue Louis Nérault sera prochainement vendue, le compromis de vente ayant été reçu par Maître Delphine BARACHET le 24 Novembre 2023.

Monsieur le Maire rappelle :

En 2020, afin d'acquérir ce bâtiment pour le transformer en salle associative, la commune avait reçu de l'agglomération de BOURGES PLUS un fonds de concours 4^{ème} génération d'un montant de 16 508,40 €.

Le changement de destination de l'opération ne répondant plus à l'objet du fonds de concours octroyé, il convient de restituer la somme de 16 508,40 €.

Afin de permettre la liquidation du titre émis par l'agglomération BOURGES PLUS, le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité des membres présents ou représentés, décide la restitution à l'agglomération de BOURGES PLUS du fonds de concours qui avait été octroyé en 2020 pour l'achat de la maison sise 7 rue Louis Nérault sur la commune de Le Subdray, dès que la vente sera signée et les fonds perçus.

réf : 2023-DEL-068

Transmission au contrôle de
légalité le 26/12/2023

Diffusion sur le site internet
de la commune le 26/12/2023

Virement de crédits pour ajustement

Dans le cadre du vote du budget 2023, il apparaît que certains comptes votés se trouvent insuffisants ou non budgétés.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal valide les ajustements de crédits 2023 suivants, à savoir :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-80828 : Autres fournitures non stockées	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8087 : Fournitures scolaires	0.00 €	1000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-815221 : Entretien et réparations bâtiments publics	5 516.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-81551 : Matériel roulant	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-81558 : Autres biens mobiliers	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8156 : Maintenance	250.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-8188 : Autres frais divers	0,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8247 : Transports collectifs	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8281 : Concours divers (cotisations...)	0,00 €	30,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8282 : Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux...)	30,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-82878 : A d'autres organismes	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-83512 : Taxes foncières	0,00 €	78,00 €	0,00 €	0,00 €
D-83513 : Autres impôts locaux	0,00 €	331,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	11 796,00 €	4 289,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8218 : Autre personnel extérieur	0,00 €	5 007,00 €	0,00 €	0,00 €
D-84188 : Autres emplois d'insertion	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	7 507,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8512 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8535 : Formation	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	2,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-85888 : Autres	0,00 €	2,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	502,00 €	502,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	12 298,00 €	12 298,00 €	0,00 €	0,00 €

INVESTISSEMENT				
D-13258 : Autres groupements	0,00 €	16 508,40 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	16 508,40 €	0,00 €	0,00 €
D-2031 : Frais d'études	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	200,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	16 508,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151 : Réseaux de voie	0,00 €	43 361,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	126,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184 : Mobilier	0,00 €	126,10 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	16 634,50 €	43 487,10 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	43 361,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	43 361,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

réf : 2023-DEL-069

Transmission au contrôle de légalité le 26/12/2023

Diffusion sur le site internet de la commune le 26/12/2023

Investissement 2024 - Autorisations de paiement

Monsieur le Maire expose :

Avant le vote du budget 2024, les membres du Conseil municipal sont sollicités afin de donner leur accord pour engager, dans la limite maximum de 25% des crédits inscrits en 2023 en application de la réglementation en vigueur dans la comptabilité publique, certains investissements nécessaires au bon fonctionnement des services et ce, dans les conditions inscrites au tableau ci-dessous.

Conformément à la législation en vigueur, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte les autorisations de paiement proposées ci-dessous qui permettent d'engager, dans la limite maximum de 25% des sommes inscrites en 2023, certains investissements nécessaires au bon fonctionnement des services dans l'attente du vote du budget primitif 2024.

Comptes	Crédits inscrits en 2023/article	25 %	Propositions 2024
2031 - Frais d'études	8 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Total Chapitre 20	8 000.00 €	2 000.00 €	<u>2 000.00 €</u>
2041582 - Autres groupements - bâtiments et installations	25 000.00 €	6 250.00 €	6 250.00 €
2046 - Attrib. Compensation Investissement	6 200.00 €	1 550.00 €	1 550.00 €
Total Chapitre 204	31 200.00 €	7 800.00 €	<u>7 800.00 €</u>
21111 - Terrains nus	655 000.00 €	163 750.00 €	163 750.00 €
21311 - Hôtel de ville	21 000.00 €	5 250.00 €	5 250.00 €
21312 - Bâtiments scolaire	54 500.00 €	13 625.00 €	13 625.00 €
21318 - Autres bâtiments publics	20 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
2135 - Install générales, agencements, aménagements des constructions	358 800.00 €	89 700.00 €	89 700.00 €
2152 - Installations de voirie	15 000.00 €	3 750.00 €	3 750.00 €
21568 - Autres matériels, outillages incendie	10 000.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €
21571 - Matériel roulant	12 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
21578 - Autre matériel et outillage de voirie	3 000.00 €	750.00 €	750.00 €
2161 - Œuvres et objets d'art	6 300.00 €	1 575.00 €	1 575.00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	6 000.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
2184 - Mobilier	1 000.00 €	250.00 €	250.00 €
2188 - Diverses immobilisations	9 900.00 €	2 475.00 €	2 475.00 €
Total Chapitre 21	1 172 500.00 €	293 125.00 €	<u>293 125.00 €</u>
2313 - Constructions	1 550 000.00 €	387 500.00 €	387 500.00 €
2315 - Installations, matériel et outillages techniques	300 000.00 €	75 000.00 €	75 000.00 €
Total Chapitre 23	1 850 000.00 €	462 500.00 €	<u>462 500.00 €</u>
Total			<u>765 425.00€</u>

réf : 2023-DEL-070

Transmission au contrôle de légalité le 26/12/2023

Diffusion sur le site internet de la commune le 26/12/2023

Décisions du Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations consenties par le Conseil Municipal par délibération en date du 16 Juillet 2020 :

- N°2023-005

Mission d'assistance à la définition des besoins et d'aide à la décision, en vue de la construction d'une crèche et la restructuration de l'Espace enfants avec extensions : S.E.I.Th

- N°2023-006

Mission d'assistance à la définition des besoins et d'aide à la décision, en vue de la construction d'une crèche et la restructuration de l'Espace enfants avec extensions : Sarl d'Architecture VIGNON-BESSEMOULIN

- N°2023-007

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la construction d'une crèche et la restructuration de l'Espace enfants avec extensions : Société d'économie mixte du Cher TERRITORIA

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises, les documents sont placés en annexes à la délibération.

Informations diverses :

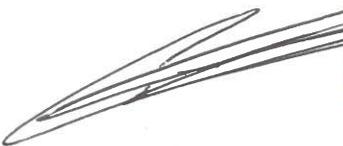
Monsieur le Maire donne lecture de courriers de remerciements :

-L'association d'Aide au Maintien à Domicile des personnes âgées du canton de Charost (AMD) remercie pour la subvention de 100 € accordée pour l'année 2023

-Le Secours Catholique remercie pour la subvention accordée de 50 €

-Le groupe d'étudiants de la classe de BTS Développement Animation des Territoires Ruraux, qui a assisté à la réunion du Conseil Municipal du 21 Novembre dernier, remercie l'ensemble des élus pour l'accueil chaleureux et l'intérêt qui leur a été porté.

Plus personne ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h30.

<p>Le Maire</p>   <p>Bruno FOUCHET</p>	<p>La secrétaire de séance</p>  <p>Emilie BREMEERSCH</p>
--	--